

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 17 Procurations : 1 Absents : 11 Votants : 18 Pour : 18</p>	<p>L'an deux mille vingt, le vingt-six février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation : 19 février 2020</p>
<p>PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Patrick MORDELET, Maryvonne SALES, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Philippe RIGAL, Alain VIDAL, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA.</p> <p>PROCURATIONS : Thierry LAZZAROTTO à Carine PAILLAS</p> <p>ABSENTS : Michel PASDELOUP, Corinne CORDELIER, Philippe RIBET, Bruno BENOIST, Laurent VALLET, Floréal PALAZON, Jennifer DURAND, Line DELHON, Eva FLORES, Manuel SOLSONA, Joëlle GARCIA.</p> <p>Secrétaire de séance : Alain D'ORSO</p>	
<p>N° 4652</p> <p>OBJET :</p> <p>Convention avec la commune de Frouzins pour la gestion du service informatique</p>	<p>Les Communes de Seysses et de Frouzins proposent d'échanger des prestations informatiques afin d'assurer la gestion de leur parc informatique.</p> <p>A cet effet, il vous est proposé une convention pour la mise en place d'une entente entre les deux communes.</p> <p>Monsieur le Maire donne lecture de cette convention et propose son adoption aux membres du Conseil municipal</p> <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve la convention proposant d'échanger des prestations informatiques avec la Commune de Frouzins. • Habilite Monsieur le Maire à signer ladite convention
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 2 - MARS 2020</p> <p>Affiché le : 3 - MARS 2020</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 27 février 2020</p> <p style="text-align: right;">Le Maire, Alain PACE</p>   